

1^{res} RENCONTRES NORMANDES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Mercredi 7 décembre 2016
Université de CAEN

RÔLES ANIMATEUR(S) / RAPPORTEUR – ATELIERS FORMATIFS

ATELIERS FORMATIFS: 14h30-16h45

14h30 :	Introduction de l'animateur et tour de table
14h45 :	Intervention(s)
15h45 :	Echanges avec la salle/mise en pratique
16h30-16h45:	Synthèse et fin de l'atelier

Contacts :

- **Région**

- Benjamin LECOINTE : 02 31 06 96 39 - benjamin.lecointe@normandie.fr
- Nadine TOURNAILLE: 02 31 06 95 81 - nadine.tournaille@normandie.fr

- **ARE Normandie**

Anne-Sophie DE BESSES : 02 35 15 78 13 – as.debesses@arehn.asso.fr

LE ROLE DE L'ANIMATEUR

L'animateur assure le bon déroulement de l'atelier, il est garant du temps et de la répartition des temps de parole.

En amont des rencontres régionales, il **prend contact** avec les intervenants pour discuter avec eux de leur intervention (contenu, éléments à mettre en avant, points spécifiques sur lesquels il peut être important d'insister, etc.) et récupérera les supports de présentation de chacun afin que ceux-ci soient installés la veille de l'événement. Les supports de présentation de l'ensemble des intervenants seront transmis par l'animateur **avant le 28 novembre 2016 à Anne-Sophie DE BESSES/ARE Normandie** as.debesses@arehn.asso.fr

L'animateur veillera à ce que les supports de présentation ne comportent pas trop de texte, sont à privilégier plutôt photos, graphiques, schémas, chiffres-clés...

Si cela est possible, l'animateur **réunit l'ensemble des intervenants** (réunion qui peut être physique ou téléphonique) afin que chaque participant ait un aperçu de ce que sera la présentation des autres et que chacun puisse caler sa propre intervention en fonction. Cette réunion préparatoire permet aux intervenants de se rencontrer ou de mieux se connaître et facilite généralement le bon déroulement de l'atelier.

Lors de l'atelier

Il vérifie que le matériel et que les diaporamas prévus sont bien en place (en lien avec le prestataire ou un technicien de la Région qui aura tout installé la veille ou le matin)

En début d'atelier, c'est l'animateur qui introduit :

- Il présente tout d'abord la thématique de l'atelier en explicitant le titre et l'ensemble des sujets qui vont être présentés et débattus,
- Il présente les intervenants,
- Si nécessaire, il apporte sa propre vision de la thématique, son propre apport au sujet.

Il donne ensuite la parole aux intervenants dans l'ordre qui a été prévu lors de la préparation de l'atelier. Il contrôle le temps de parole des intervenants (à répartir en fonction du nombre d'intervenants). Pour **dynamiser l'atelier**, cette prise de parole des intervenants peut être sous **forme de questions/réponses animateur-intervenant**, selon une liste de questions prévue au moment de la préparation de l'atelier.

A la fin de la prise de parole de chaque intervenant, il demande aux participants dans la salle s'ils ont des questions de compréhension, attention, uniquement des questions de compréhension, pas des questions de débat. Celles-ci seront traitées quand l'ensemble des intervenants auront parlé.

Point de vigilance : garder suffisamment de temps pour les échanges.

Une fois que l'ensemble des intervenants se sont exprimés, il donne la parole à la salle. Il veille alors aux points suivants :

- o Recentrer le sujet des débats si des questions ou des prises de parole sont hors contexte,
- o Faire en sorte que chaque participant le souhaitant puisse s'exprimer, en répartissant les prises de parole et en évitant que certains monopolisent les débats.
- o Poser, lui-même, les questions aux intervenants pour reformuler, relancer le débat ou approfondir certains sujets centraux.

5 à 10 minutes avant la fin de l'atelier, si le sujet s'y prête :

L'animateur stoppe le débat. Avec l'aide du rapporteur et à l'aide de ses propres notes, il réalise une petite synthèse orale de l'atelier : éléments forts qui sont ressortis, points principaux qui ont alimenté les débats, etc.

LE ROLE DU RAPPORTEUR

Le rapporteur a pour mission de faire un relevé des échanges, de l'ambiance de la salle, les idées ou phrases clés pendant l'atelier mais il n'a pas à faire de rapport à proprement dit. Son rôle consiste à rendre une synthèse de l'atelier auquel il participe, afin d'alimenter les actes des Rencontres.

En amont de l'atelier, pour aider le rapporteur dans sa mission, une grille de prise de note lui est remise, disponible, ci-dessous.

Le déroulé mentionné ci-dessus est donné à titre indicatif, en fonction des intervenants-formateurs, les créneaux horaires peuvent varier, notamment en cas d'animations spécifiques (jeu, world café...).

Par ailleurs, si l'atelier s'y prête, et en concertation avec les intervenants, le rapporteur peut proposer de l'aider à faciliter les prises de paroles des participants ou l'appuyer dans l'animation de l'atelier (récupération des post-it, faire ressortir les points forts, éléments principaux des débats ...).

Atelier n°	Atelier I
-------------------	------------------

Intitulé:	Le carbone, ressource financière pour le bâtiment ?
------------------	--

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Structure</i>
Animateur 1	MOTTE	Annie	Région Normandie
Intervenant-formateur 1	BERGER	Arnaud	Banque Populaire, Caisse d'Epargne
Rapporteur	LESART	Samuel	Région Normandie

Ambiance de l'atelier (participatif, convivial, ...)

La présentation réalisée par Arnaud Berger s'est avérée instructive pour les participants (essentiellement des techniciens/ingénieurs du bâtiment) car elle leur a permis de prendre conscience des nouveaux enjeux liés au développement du marché du carbone et de la finance verte, leur offrant ainsi un nouveau point de vue.

Après la présentation initiale faite par le formateur, de nombreux échanges ont eu lieu avec les participants.

Une 2^e intervention de Vincent Baranger (AFCE) était initialement prévue. Cette intervention, centrée sur la technique des bâtiments, devait présenter un état des lieux sur l'évolution de la réglementation relative à l'intégration des analyses en cycle de vie des bâtiments et de la mesure des impacts carbone des projets de construction et réhabilitation, en présentant également un état des lieux des expérimentations au niveau de la Normandie.

Afin de laisser plus de places aux échanges sur la 1^{ère} intervention et avec l'accord des participants et du formateur, il est proposé de ne pas réaliser cette 2^{nde} intervention. Un autre atelier sur cette thématique sera proposé au premier trimestre 2017 par la Région.

Résumé de l'atelier en quelques lignes (points principaux) / contexte et état des lieux

Il existe 2 méthodes de mesure de carbone. La première méthode (dite GHG proposée par l'ADEME) est utilisée initialement par les établissements bancaires français et par les bureaux d'étude notamment comme outil d'aide à la décision mais ne sert pas à la valorisation financière. La seconde méthode (dite MRV ou du marché carbone) est basée sur un mode de calcul plus technique mais permet la définition d'un prix du carbone basée sur un scénario cible de réduction des émissions de CO2 et une répartition des droits à polluer (système de quotas).

Le marché de la finance verte se développe à la suite du sommet de Copenhague de 2009 au cours duquel un 1^{er} modèle européen de marché carbone, basé sur un financement de la transition énergétique (et des économies d'énergie) de manière ascendante (bottom-up) par les banques, est rejeté par les différents pays hors UE. Par la suite, un modèle de marché carbone alternatif est proposé par les autres pays (Japon, Chine, USA) et reposant sur une logique différente. Ce dernier mécanisme financier repose sur le financement des investissements bas carbone (essentiellement des équipements et des technologies) les plus rentables à court terme par le biais d'obligations vertes (« green bonds ») par exemple. Dans ce cadre, des pays comme le Japon mettent en place des mécanismes de crédits basés sur des accords bilatéraux avec d'autres Etats permettant d'émettre des crédits finançant des investissements bas carbone. La conformité de ces crédits aux standards de l'ONU est ensuite validée par des comités de suivi spécifiques, permettant ainsi leur valorisation financière et leur comptabilisation dans les objectifs de réduction des émissions de CO2 des Etats.

C'est cette dernière logique de financiarisation qui est actuellement en train de s'imposer, notamment du fait de la perte de rentabilité de la filière pétrolière et de la rentabilité croissante des énergies renouvelables et des technologies à faible émission de CO2.

Le développement de la finance verte est un défi à la fois pour l'Union Européenne et la France, car les dynamiques et modèles économiques de transition énergétique se jouent essentiellement à l'échelle des régions et des territoires en se reposant sur un tissu d'acteurs économiques nombreux (architectes, PME, Artisans, banques de détail, assureurs, notaires, agences immobilière, auditeurs ...). Elle entre ainsi en confrontation avec une logique financière centrée sur des investissements à forte rentabilité et à court terme.

Quelques faits et exemples illustratifs (chiffres, données, anecdotes, évaluation, etc.)

Le propos de la formation étant essentiellement centré sur le développement de mécanismes financiers à l'échelle macroéconomique, peu d'exemples à l'échelle des territoires ont été mis en avant.

Les démarches de structuration des acteurs à l'échelle régionale, via le programme ELENA par exemple, ont toutefois été soulignées.

Principales problématiques ou faits soulevés / risques

La financiarisation du marché du carbone peut être présentée comme un risque car il remet en cause la manière dont est pensée la transition énergétique au sein de l'Union Européenne et dans les territoires.

Deux modèles semblent donc s'opposer :

- Un « modèle citoyen » priorisant l'utilisation efficiente des ressources et l'isolation du bâti. Les financements bancaires à « l'économie réelle » sont proposés via des produits financiers (livret vert- Eco PTZ) bénéficiant d'un soutien public.
- Un « modèle financier » basé sur une valorisation du coût du carbone sur les marchés internationaux, reposant sur une logique de rentabilité à court terme et favorisant une délocalisation des marchés (au détriment de l'emploi local) et des profits. Les projets de développement de nouvelles technologies bas carbone et des énergies renouvelables sont favorisés au détriment des projets favorisant l'isolation du bâti présentant des temps de retour sur investissement plus élevés. Les niveaux de rentabilité exigés pour une valorisation sur le marché du carbone s'élèverait à 8-10% minimum.

L'impact de ce 2^e modèle financier n'est pas nécessairement bénéfique sur les pratiques de construction et de réhabilitation des bâtiments étant donné l'impact du renouvellement des équipements en matière d'énergie grise. Enfin le suréquipement n'est pas particulièrement favorable aux ménages en précarité énergétique.

Pour valoriser un coût du carbone dans le cadre du modèle financier, il conviendrait de proposer une procédure et un mode de calcul du carbone conforme aux standards internationaux et proposant un niveau de rentabilité suffisant. La France et la Commission Européenne commencent seulement à prendre conscience de cette situation. La France a lancé un label TEEC, permettant de distinguer spécifiquement les fonds d'investissement contribuant à la transition énergétique et écologique.

<http://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-27551-referentiel-label-transition-energetique.pdf> .

L'enjeu est donc de trouver des solutions qui permettraient de combiner la vision européenne et française de l'engagement citoyen et la vision économique et financière du carbone. Il s'agit donc de déterminer s'il est possible de valoriser financièrement le carbone afin qu'il puisse être un outil pour une rénovation énergétique favorisant le développement économique à l'échelle des territoires.

Effinergie a été sollicité afin de faire valoir dans le cadre du label TEEC les labels Effinergie.

Points mis en débat ou questions posées par les participants dans la salle

Peu de participants avaient connaissance des nouvelles dynamiques de valorisation du prix du carbone, ce qui a permis des échanges intéressants entre techniciens du bâtiment et de la finance.

Au cours des échanges, les participants ont cherché à mieux percevoir les mécanismes en jeu et les impacts potentiels sur les pratiques de rénovation du bâtiment, soulevant ainsi un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes.

Des échanges ont eu lieu sur le développement des nouveaux marchés de l'énergie, avec le développement des smart grids, de la domotique et des systèmes d'échange de l'énergie de pairs à pairs (blockchain de l'énergie) qui peuvent favoriser une rentabilisation des investissements dans le bâtiment.

Dans la mise en place de la structuration des acteurs à l'échelle de la Normandie, une piste de réflexion serait de mettre en place un partenariat avec les banques qui permettraient d'accorder une avance sur la subvention régionale BBC. Cela suppose toutefois la mise en place d'un fonds de garantie au cas où la certification BBC n'est pas accordée a posteriori.

Recommandations/préconisations/ solutions

La structuration et la coordination des acteurs (banquiers, auditeurs/conseils, entreprises de travaux) à l'échelle d'un territoire initiée par le programme ELENA en ce qui concerne l'habitat individuel peut être un moyen de limiter l'impact de la financiarisation du marché du carbone, voire même transformer ces mécanismes financiers en outil au service d'une transition énergétique respectueuse des principes de sobriété énergétique et de l'utilisation rationnelle des ressources ainsi que du développement économique des territoires.

A partir de l'écosystème qui commence à émerger à l'échelle de la Région Normandie, le programme ELENA devrait permettre une massification et une croissance de cette structuration des acteurs qui pourrait être standardisée au niveau national (modèle retail). Il conviendrait alors d'élaborer une méthode de mesure de valorisation de CO2 qui soit compatible avec les standards internationaux et donc valorisable sur le marché carbone.

Cette dynamique de structuration des acteurs et l'émergence d'un marché du retail (marché structuré en direction des particuliers) va devenir rentable compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie et des matériaux carbonés, ce qui commence à intéresser la Commission Européenne.

Dans ce cadre, la Région Normandie est particulièrement observée au niveau national sur la démarche de structuration des acteurs qu'elle met en œuvre. Elle est ainsi en cours de contractualisation dans le cadre du programme PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), qui propose à plusieurs conseils régionaux et collectivités de coopérer à la préparation, puis au pilotage d'un programme d'expérimentation visant à configurer puis à tester, par des opérations pilotes sur plusieurs territoires, des mécanismes d'incitation à la réalisation de travaux de rénovation énergétique par les ménages propriétaires de maisons individuelles et les copropriétés.

(Points de consensus éventuellement)

4 ou 5 idées fortes de l'atelier/ Synthèse

- Suite au sommet de Copenhague de 2009, un nouveau marché du carbone et de la finance verte s'est développé sous l'impulsion de pays tels que le Japon, la Chine ou les USA impliquant une nouvelle logique de financiarisation du marché de la transition énergétique et de compétition économique entre les Etats.
- Cette nouvelle logique financière est un défi à la fois pour l'Union Européenne et la France, car les dynamiques et modèles économiques de transition énergétique se jouent essentiellement à l'échelle des régions et des territoires en se reposant sur le secteur du bâtiment, et sur un tissu de PME qui est par définition diffus. Elle entre ainsi en confrontation avec une logique financière centrée sur des investissements à forte rentabilité et à court terme.
- La structuration et la coordination des acteurs à l'échelle d'un territoire, initiée par le programme ELENA Normandie peut être un moyen de limiter l'impact de la financiarisation du marché du carbone, voire même transformer ces mécanismes financiers en outil au service d'une transition énergétique respectueuse des principes de sobriété énergétique et de l'utilisation rationnelle des ressources ainsi que du développement économique des territoires.
- Un prochain objectif consisterait donc à favoriser une massification de ce modèle économique et d'élaborer une méthode de mesure de valorisation du CO2 qui soit compatible avec les standards internationaux et donc valorisable sur le marché carbone et cela en lien avec Effinergie, l'expérimentation du PUCA et les acteurs déjà présents dans le cadre de la structuration (EIRENO, les conseillers, le club des rénovateurs BBC).